ProLive Formation SARL
Site Minier d'Arenberg
Rue Michel Rondet
59 135 Wallers Arenberg
03.59.05.54.34

# RIGGING :

## TECHNIQUES D'ACCROCHE ET DE LEVAGE POUR LE SPECTACLE VIVANT ET L'EVENEMENTIEL

**PROGRAMME DE FORMATION**

**Durée**
5 jours - 35 heures

**Tarif**
Coût individuel : mentionné sur notre site internet
Coût en entreprise (intra) : nous consulter
Étudié selon situation géographique, matériel et nombre de participants

**Délai d'accès**
Voir calendrier des formations sur notre site internet

Thibault Gueudré (Référent handicap) pourra vous apporter une aide adaptée (accessibilité, rythme, documentation, temps nécessaire pour l'évaluation théorique et pratique .....)
Contact : 0359055434

*RCS Valenciennes 792097 305 00025 Code APE 3559 A Enregistré auprès du préfet du Nord sous le numéro de déclaration 31590826059, ce numéro n'a pas valeur d'agrément.*

### Public visé
Toute personne du secteur du spectacle vivant ou de l'événementiel utilisant des EPI (Harnais, système antichute, longe simple et double, casque...) pour effectuer des travaux en hauteur sur sites équipés, de façon permanente ou ponctuelle, quelle que soit la hauteur.

### Modalités d'accès
- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, France Travail, employeur...). Nous consulter pour plus de précisions.
- Inscription sur site internet / par téléphone / par mail : contact@proliveformation.fr

### Prérequis
- avoir suivi une formation travail en hauteur
- Maîtriser, comprendre, lire et écrire la langue Française
- Absence de contre-indication médicale aux travaux en hauteur (certificat médical demandé
- Expérience professionnelle non exigée
- Ne pas souffrir de vertiges

### Objectif de l'action :
- Maîtriser les techniques d'accroches et de levages dans le cadre d'installations techniques pour le spectacle vivant et l'événementiel.
- Agir en sécurité en respectant la réglementation concernant l'accroche et la suspension d'équipements de spectacle.

Ce stage satisfait à l'obligation de formation prévue par l'article R 4323-55 du Code du Travail pour les salariés mettant en œuvre des appareils de levage et permet aux employeurs de délivrer au personnel ainsi formé l'autorisation de conduite correspondante.

### Contenu
**Rappels théoriques :**
- Mathématiques, arithmétique, géométrique
- Mécanique : statique, force...
- Technique (matériaux...)

**Les dispositions réglementaires et normatives**
- Les indications du code du travail concernant le levage.
- Les interventions d'entreprises extérieures.
- Les particularités de la réglementation concernant les lieux de spectacles.
- Qui est responsable et de quoi ?

**Les règles de l'art du levage**
- Notions théoriques sur les limites d'utilisation des matériel de levage.
- La suspension d'équipement : les techniques d'élingage.
- Etude des opérations de levage dans le cadre de la préparation d'un spectacle : examen d'adéquation.
- Les appareils de levage

PRO LIVE FORMATION PRO LIVE SÉCURITÉ
www.proliveformation.fr
contact@proliveformation.fr

**Mise en situation : exercices pratiques**

- Lecture des plans de montage pour préparer une implantation.
- Analyse des possibilités présentes sur le lieu et des différentes configurations possibles.
- La vérification du matériel et la consignation du résultat.
- Les conduites à tenir et les méthodes de sécurisation.
- Constitution d'un aide-mémoire
- Circulation sur charpente
- L'équipement de sécurité

**Moyens pédagogiques** :

Nos intervenants professionnels veillent à transmettre, au cours du stage, les savoir-faire et savoir-être propres au secteur du spectacle et de l'évènementiel.
Afin que l'apprenant soit acteur de la séance de formation, nous alternons apports théoriques, exercices concrets, temps d'échange, études de cas et mises en situation. Cette méthode active permet une appropriation et une mémorisation rapide des thèmes par les stagiaires.
Notez que :

- Nous prenons en compte les connaissances préexistantes de chaque stagiaire (test en début de formation) ;
- Nous nous engageons à ce qu'aucune question ne reste sans réponse.
- Films, supports écrits remis aux stagiaires, matériels adaptés, présentation des sites Internet en lien avec la formation suivie contribuent à une action pédagogique complète.

**Moyens d'encadrement :**

Directeurs techniques, préventeurs, régisseurs, nos formateurs et formatrices sont tous des professionnels en activité, sélectionnés pour leur expertise technique et s'inscrivant dans une démarche de formation continue. Intervenants (leurs parcours sont disponibles sur notre site internet) : Yann OLLIVIER, Eric RAYMOND, Solenn AUBERT, Nick PRASIT, Cyril CHRETIEN.

**Moyens et organisation matériels :**

Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée et des textes de référence.
Exemples de moyens mis en œuvre :

- Un lieu équipé pour l'évolution en hauteur
- Equipement de Protection Individuelle : Harnais, système antichute, longe simple et double, casque....

**Modalités d'évaluation / validation**

Afin de valider la formation, vous serez évalués selon les modalités suivantes :
Test QCM de positionnement
Test QCM de connaissance en fin de session

**Les documents suivants seront remis aux participants en fin de formation :**

Certificat de fin de formation attestant l'aptitude du technicien à évoluer sur des missions professionnelles liées au rigging dans le respect de la réglementation et des règles de l'art.